

REPUBLIQUE FRANCAISE  
PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
Du lundi 13 mai 2019  
DE LA COMMUNE DE SAINT GENIEZ O MERLE (Corrèze)

---

L'an deux mil dix-neuf, le 13MAI, les membres composant le Conseil Municipal de la Commune de SAINT GENIEZ O MERLE (Corrèze) se sont réunis en Mairie en séance ordinaire sous la présidence de Madame BOUSSU CORINNE, Maire

Madame Le Maire ouvre la séance à 09H30, procède à l'appel des membres du Conseil Municipal

**Présents** : CBOUSSU-MDALAIS-AMOURET-OGUBERT-MFJURBERT-MBOYER-JDILLARD-

**Absent Excusé** : A DE PEREIRA (pouvoir CBOUSSU)-

A l'unanimité des membres présents, MAXIME BOYER est désigné Secrétaire de séance par le Conseil Municipal

**APPROBATION COMPTE RENDU SEANCE 13042019**

Aucune observation n'est formulée

*Adopté à l'unanimité des membres présents*

**MOTION-RESEAU DGFIP**

Vu la menace des mesures annonçant la liquidation du réseau comptable des finances publiques, le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité émet le vœu du maintien d'un maillage du territoire par les services de la DGFIP avec la présence effective d'une trésorerie telle qu'elle existe à ce jour et précise qu'il est impératif d'avoir une Trésorerie par EPCI

**VOTE DE CREDITS SUPPLEMENTAIRES**

Me le maire expose à l'assemblée que les crédits ouverts à l'article 2111, terrains nus du Budget 2019 sont insuffisants, il est nécessaire de voter en dépenses les suppléments de crédits 600€ pour pouvoir mandater à Maître RIVIERE, notaire ses honoraires suite aux ventes de gré à gré, par des tiers à la commune.

## SCOT/PLUIH-CARNET D ENJEUX

L'ordre du jour de la séance étant assez important, il a été décidé de reporter au lundi 27/05/2019 à 17h30 la complétion de ce document en présence de toute l'équipe municipale.

### ACCORD DE PRINCIPE LANCEMENT REFLEXION PROJET DE CREATION D UNE RESERVE NATURELLE REGIONALE SUR LES GORGES DE LA MARONNE

-Considérant que ce projet concerne une partie du territoire en Zone Natura 2000, en site inscrit et Réserve Mondiale de biodiversité de l'Unesco

-Considérant la présentation faite par le Conservatoire des Espaces Naturels de Nouvelle Aquitaine sur le projet de création d'une Réserve Naturelle Régionale sur les parcelles dont ils ont la propriété et celles dont ils pourraient en avoir la gestion (environ 120 Ha sur les Communes de STGENIEZOMERIE, STCIRGUESLALOUÏRE et STBONNET LES TDM)

-Considérant que ce projet est une opportunité pour notre territoire de conserver et mettre en valeur le patrimoine naturel sauvage des gorges de la Maronne

Le conseil municipal à l'unanimité des présents vote favorablement un accord de principe au lancement de la réflexion sur la RNR « Vallée de la Maronne » avec maintien de l'activité Chasse et Pêche et sans frein pour un éventuel Vidéo Mapping sur le site des TDM

### PRIX DE L EAU-ANNULE ET REMPLACE DELIBERATION DU 10112017

Le conseil municipal s'est prononcé sur les nouveaux tarifs de l'eau à compter du 01/01/2019

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents le conseil municipal décide de réajuster comme suit le tarif relatif à la fourniture d'eau potable aux divers abonnés

Abonnement : de 1m<sup>3</sup> et +                    0.80 €                    (*TRANCHE UNIQUE*)

Location du compteur                    24€

A compter du 01/01/2020 Abonnement : de 1m<sup>3</sup> et +    1.00 €                    (*TRANCHE UNIQUE*)

Location du compteur 24€

Me le maire explique pourquoi il est important d'augmenter le prix de l'eau potable :

-Suite à l'étude, d'importants travaux seront à réaliser aussi bien pour la pérennité du réseau que sa mise aux normes

-Il est nécessaire d'engager les travaux sur la commune avant le Transfert de la compétence Eau à la Cc XV 'D

-obligation de vendre l'eau au même niveau que l'achat d'eau en gros à la Saur

Les aides financières accordées par l'Agence de l'eau ne seront possibles qu'à partir de 1.50€ à 1.75€/M<sup>3</sup> (Pour le Département 1.50€)

Les agriculteurs possédant un compteur distinct de l'habitation alimentant une stabulation seront exonérés de la redevance pollution

## **LOCATION GRAND LOGEMENT PRESBYTERE 15052019**

Le conseil municipal après en avoir délibéré accepte la proposition de Me le maire de louer le grand logement de l'ancien presbytère à M.MEILHAC BENJAMIN à dater du 15 mai 2019 jusqu'au 14 mai 2020 inclus aux conditions stipulées dans le contrat de location de UN AN

LOYER MENSUEL 380€, révisé chaque année suivant l'indice de référence

Charges en supplément, 02mois de caution, un état des lieux sera fait par le 1<sup>er</sup> adjoint

## **EMMAILLOTAGE MUR HOTEL CAFOLENC-DEMANDE DE SUBVENTION DRAC**

Suite à l'étude il est nécessaire de faire réaliser des travaux de mise en sécurité par la pose d'un emmaillotage grillagé du mur de l'hôtel cafolenc sis aux TDM

Après en avoir délibéré le conseil municipal accepte ce chiffrage, arrête le plan de financement et sollicite-1/auprès de la DRAC une subvention pour travaux d'entretien à hauteur de 65% pour permettre la réalisation de ce chantier en 2019

2/l'accusé de réception réglementaire permettant à la Collectivité de débiter ces travaux

Subvention DRAC 3490.50

Fonds propres ou emprunt 2953.50

Total TTC 6444.00

Il est demandé par mesure de sécurité de fermer au public la maison madège

## **ACCUEIL DE STAGIAIRE 2019 AUX TDM**

Afin de contribuer à la préservation et à la valorisation du site des TDM, le conseil municipal décide d'accueillir des stagiaires aux TDM en 2019

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide d'autoriser Me le maire à signer des conventions de stages dont le but est de valoriser le site des TDM

Au-delà de 2 mois de stage, la collectivité s'engage à apporter la gratification minimale au stagiaire à hauteur du minimum légal en vigueur et dans le respect des textes en vigueur

## **QUESTIONS DIVERSES**

-Me Boussu rappelle la répartition des sièges de conseillers communautaires selon les règles de droit commun (STGENIEZOMERLE 01 SIEGE)

-Me le maire a participé à une formation relative au « Bilan du mandat local ».Un droit de réserve de 6 mois s'applique avant le renouvellement de l'équipe municipale. Un récapitulatif des opérations réalisées sera mentionné dans le prochain bulletin municipal de Juillet 2019-Me Jurbert se chargera de ce travail

- Une manifestation inaugurale (passerelle-Presbytère-Foyer Rural) sera à mettre en place en Novembre 2019 en présence des financeurs, entreprises...
- La numérotation des habitations est en cours, la pose de plaques est réalisée par le 1<sup>er</sup> adjoint, tour d'horizon sur les travaux en cours (Presbytère-Foyer Rural)
- Passerelle sise à Lesturgie, un devis de l'entreprise AUSSET est parvenu en Mairie
- Autres devis sollicités ,6 crites pour le croisement de voiture route de Laval et chantier Puy Murat, RDV à fixer avec la police de l'eau
- Fleurissement suivi par Me Jurbert, du bourg et des TDM
- Commande de panneaux de voirie, le Vieux Bourg ; Rouzeyrol
- Demande de devis pour installation de grands panneaux mentionnant la croix percée-église du VB ; chemins de randonnées...auprès de la société 2choseslune
- Une commémoration plus étoffée est à prévoir pour le 11 novembre 2019
- Un tableau de tenue du bureau à l'occasion des élections européennes sera communiqué aux personnes désignées
- Me Boussu informe les élus des difficultés rencontrées pour la reconstruction de la pile effondrée au TDM, une réunion se tiendra à Tulle en présence du Sous-préfet et des services de la Drac
- PC déposé par XV 'D pour l'implantation d'un pylône haut débit sur notre territoire
- Un dossier d'éventuel transfert des TDM sera remis à XV' D
- Tour rapide sur les 3 lots à vendre sis le lotissement le puy la fourche
- Me Boussu souhaiterait organiser cet été un repas avec la population

### Clôture 13H00

CBOUSSU Maire

MAXIME BOYER Secrétaire